



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 96503

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les graves problèmes d'immigration que connaît actuellement l'Espagne. En effet, il semblerait que les mesures de régularisation massive mises en place à son arrivée au pouvoir par le Premier ministre Zapatero ont modifié l'image de ce pays dans plusieurs pays africains et maghrébins, d'où ces vagues successives de nouveaux « boat people ». Cette situation dramatique a créé une très vive émotion parmi la population espagnole, choquée par les images venues des Canaries. Ces événements ont provoqué une réaction nouvelle de M. Zapatero, avec son « plan Afrique », destiné à juguler le flux de cette émigration clandestine africaine. La création de nouveaux postes de diplomates espagnols en Afrique devrait leur permettre de conclure des accords de réadmission des émigrants illégaux, du type de ceux déjà conclus avec le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le Nigeria. Il lui demande donc si elle compte prendre en compte cette initiative espagnole.

Texte de la réponse

La France a suivi avec la plus grande attention les mesures prises par l'Espagne en matière de politique migratoire. Dès les événements de Ceuta et Mellila à l'automne 2005, puis lors de l'afflux de migrants irréguliers aux Canaries, les autorités françaises ont entendu faire preuve de solidarité, tant sur un plan bilatéral qu'au niveau européen, comme est venue le rappeler la participation française à la conférence ministérielle sur les questions migratoires à la frontière maritime sud, organisée le 29 septembre 2006 à Madrid. Cette coopération étroite peut se nourrir d'une large proximité de vues : nécessité d'une intervention accrue de l'Union, par souci de solidarité et d'efficacité, face à la crise entraînée par l'afflux massif d'immigrants clandestins aux frontières maritimes sud ; attachement à la mise en oeuvre d'une politique européenne de l'immigration qui soit capable de fournir une réponse intégrée aux nouveaux défis migratoires, conformément à l'approche globale approuvée par le conseil européen de décembre 2005 ; mise en oeuvre effective du plan d'action approuvé à la conférence de Rabat en juillet dernier... De même, la France partage-t-elle la philosophie qui a inspiré le « plan Afrique » présenté en mai dernier par les autorités espagnoles, qui repose sur une coopération accrue entre les pays de départ, de transit et de destination, comme sur une politique active d'aide au développement. Un approfondissement du partenariat avec les pays de départ et de transit constitue ainsi un aspect essentiel de l'efficacité de la politique migratoire. À la lumière des accords conclus à titre bilatéral entre la France et le Sénégal en septembre dernier et entre l'Espagne et la Gambie en octobre, les autorités françaises souhaitent proposer à leurs partenaires européens la définition d'un accord entre l'UE et les pays d'origine et de transit, qui concernerait tant les migrations que le codéveloppement. A noter enfin que le conseil européen des 14 et 15 décembre 2006 a confirmé l'importance d'un partenariat véritable avec les pays tiers, reposant notamment sur une coopération accrue en matière de retour et de réadmission.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96503

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6069

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1245